

PUBLICATIONS COMMUNALES

RESULTATS SUR LA QUALITE DE L'EAU

1. L'Office de l'environnement a remis en janvier dernier les résultats de la deuxième campagne cantonale « Micropolluants 2020 » aux différents distributeurs d'eau de la République et Canton du Jura. Cette seconde campagne avait pour but de mesurer la présence d'un produit de dégradation des micropolluants dans nos eaux souterraines, notamment le chlorothalonil et ses produits de dégradation.

Le chlorothalonil est une substance active admise depuis les années 70 dans les produits phytosanitaires en tant que fongicide et utilisé dans l'agriculture.

L'Office fédéral de l'agriculture a dorénavant interdit son utilisation dans toute la Suisse depuis le 1^{er} janvier 2020. L'utilisation de produits phytosanitaires peut conduire à la formation de produits de dégradation appelés métabolites qui peuvent contaminer les eaux souterraines et arriver dans l'eau potable.

A partir de janvier 2020, les métabolites sont légalement soumis à une limite de concentration maximale de précaution de 0,1 microgramme par litre au robinet. Les résultats des analyses 2020 dans les eaux brutes Lômennes 1 & 2 effectuées au printemps dernier (épisode sec) étaient en dessous de la limite, soit 0.07 microgramme/litre. En automne (épisode pluvieux) la limite était en dessus, soit 0.14 microgramme/litre.

Les résultats effectués dans les eaux brutes au 13.01.2021 aux stations de pompage des Lômennes 1 & 2 (épisode pluvieux) affichent une valeur de 0,16 et 0,18 microgrammes/litre. Ces dépassements peuvent être considérés comme une altération de la qualité de l'eau potable mais conformément à la directive 2019/1 de l'OSAV (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) « **les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil** ».

« Pour illustrer le rapport masse/volume de 0,1 microgrammes de métabolites par litre d'eau, cela correspond à environ 1 cuillère à café de sucre dans un volume d'eau équivalent à 77 piscines de la taille de celle des Hémionées »

L'interdiction d'usage du chlorothalonil effective depuis le 1^{er} janvier 2020 permettra une diminution progressive des concentrations dans les eaux souterraines.

Le conseil communal a pris la décision de mettre en place un suivi de la qualité de l'eau avec des analyses mensuelles pendant au minimum une année. Ces analyses permettront au conseil de suivre l'évolution de la situation, d'informer la population et de définir une stratégie future comme par ex. l'installation d'un système de filtration.

2. Informations sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau

27 analyses microbiologiques, 8 physico-chimiques ont été effectuées durant l'année 2020.
2 analyses (germes aérobies) ont été contestées (adoucisseur mal entretenu).

3. Dureté totale de l'eau en degrés français *

Analyses effectuées le	12.05.2020	06.10.2020
Lômennes 1	28.9°f	29.3°f
Lômennes 2	28.5°f	29.6°f
SEHA	05.05.2020	05.10.2020
(Eglantines, Milandre, Montgéneaux)	29.1°f	29.2°f

4. Teneur en nitrate **

Analyses effectuées le	12.05.2020	06.10.2020
Lômennes 1	15.4 mg/l	17.5 mg/l
Lômennes 2	21.3 mg/l	23.9 mg/l
SEHA	05.05.2020	05.10.2020
(Eglantines, Milandre, Montgéneaux)	18.8 mg/l	21.5 mg/l

5. Provenance de l'eau

2 nappes phréatiques : Lômennes 1 & Lômennes 2

Syndicat des Eaux de la Haute-Ajoie : puits situés dans la plaine de Courtemaîche

6. Traitements

Par U.V. : Stations de pompage Lômennes 1 & Lômennes 2

Chloration : (de secours)

SEHA : Ultrafiltration & dioxyde de chlore

*** Dureté de l'eau :** **de 25°f à 32°f = eau assez dure**
 de 32°f à 42°f = eau dure

**** Teneur en nitrate :** **valeur maximale autorisée : 40mg/l**

ASSEMBLEES COMMUNALES 2021

Les prochaines assemblées communales ordinaires se dérouleront à l'aula de l'école primaire à 20h00 aux dates suivantes :

Jeudi 17 juin 2021 Assemblée des comptes 2020

Jeudi 16 décembre 2021 Assemblée du budget 2022

APPRENTISSAGE EMPLOYE-E DE COMMERCE

La commune mixte de Boncourt met au concours le poste suivant :

Apprenti-e employé-e de commerce CFC

Entrée en fonction : 1^{er} août 2021

Qualités requises : Intérêt pour l'administration publique, connaissances de base des outils informatiques Office.

Le dossier de candidature comprenant lettre de motivation, curriculum vitae et photocopies des bulletins des trois dernières années scolaires doit être envoyé jusqu'au **15 février prochain** à l'attention du Conseil communal de Boncourt, avec mention « postulation », Route de France 15, 2926 Boncourt.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact par courriel avec M. Guillaume Wicht à l'adresse suivante : guillaume.wicht@boncourt.ch

VACCINATION COVID-19

Les personnes désirant se faire vacciner et ne possédant pas de connexion internet ont la possibilité de s'annoncer par le biais de la hotline du Service de la santé publique au 032 420 99 00.

Pour d'autres renseignements, vous pouvez consulter le site : www.jura.ch/coronavirus ou envoyer un e-mail à : vaccin.covid@jura.ch

Boncourt, le 3 février 2021

Le Conseil communal